

**Point n° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du mercredi 15 décembre 2021**

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5.

***Projet de délibération***

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2021.

Votants présents ou représentés

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION : 9

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La présidente du conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de Région  
académique La Réunion



Chantal MANÈS-BONNISSEAU

Conseil d'administration du Crous de La Réunion  
Mardi 15 mars 2022

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu l'article articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu l'article R822-10 et l'article R822-12

**Point n° 2** – Election du Vice-président étudiant

**Exposé des motifs**

Présentation d'une seule candidature à l'élection :

Mme GRONDIN Ketty

**Projet de délibération**

Election de Mme GRONDIN Ketty en tant que Vice-présidente étudiante au conseil d'administration du Crous de La Réunion.

**Votants présents ou représentés**

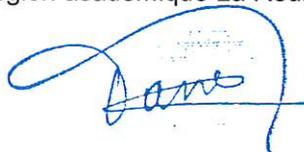
Pour : 22

Contre :

Abstention : 3

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de la  
Région académique La Réunion



Chantal MANÈS-BONNISSEAU

**Point n° 3 – Adoption de la composition des commissions-**

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5.

***Projet de délibération***

La composition des commissions est adoptée.

Votants présents ou représentés

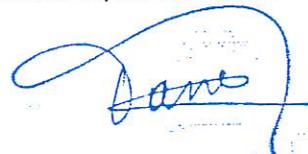
POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La présidente du conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de Région  
académique La Réunion



Chantal MANÈS-BONNISSEAU

**Point n°4 – Adoption du Compte financier 2021**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 124,13 ETPT, dont 123,30 ETPT sous plafond d'emplois et 0,83 ETPT hors plafond d'emplois
- 11 222 584,44 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 6 710 928,98 € personnel
  - 3 242 241,88 € fonctionnement
  - 1 269 413,58 € investissement
- 11 414 190,29 € de crédits de paiement
  - 6 710 928,98 € personnel
  - 3 216 620,72 € fonctionnement
  - 1 486 640,59€ investissement
- 11 124 989,67 € de recettes
- 289 200,62 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -426 680,84 € de variation de trésorerie
- 448 656,33 € de résultat patrimonial
- 1 016 305,97 € capacité d'autofinancement
- 863 424,26 € de variation de fonds de roulement

**Projet de délibération :**

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 448 656,33 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

***Votants présents ou représentés***

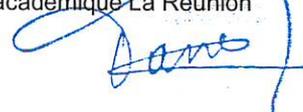
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 12

Fait à Sainte Clotilde, le 15/03/2022.

La présidente du conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de la Région  
académique La Réunion



Chantal MANÈS-BONNISSEAU

**Point n° 5 – Adoption du budget rectificatif n°1-2022**

Vu l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret G.B.C.P.)

Vu l'article 177 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret G.B.C.P.)

**Exposé des motifs :**

*Le budget rectificatif n°1/2022 intègre les opérations décrites en annexe.*

*Article 1 :*

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 128 ETPT, dont 125 ETPT sous plafond d'emplois et 3 ETPT hors plafond d'emplois
- 13 908 010€ d'autorisations d'engagement dont :
  - o 6 908 000,00 € personnel
  - o 4 040 747,00 € fonctionnement
  - o 2 959 263,00 € investissement
- 14 107 217 € de crédits de paiement
  - o 6 908 000,00 € personnel
  - o 4 040 747,00 € fonctionnement
  - o 3 158 470€ investissement
- 12 622 861,00 € de recettes
- -1 484 356 € de solde budgétaire déficitaire

*Article 2 :*

Le conseil d'administration arrête les prévisions comptables suivantes :

- -968 356,47 € de variation de trésorerie
- -216 375,00 € de résultat patrimonial
- -256 375,00 € de capacité d'autofinancement
- -1 448 512,47 € de variation de fonds de roulement

**Projet de délibération :**

*Le budget rectificatif n°1/2022 est adopté :*

Membres votants présents et représentés :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 12

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La présidente du conseil d'administration du  
Crous de la Réunion, rectrice de la région  
académique de la Réunion

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chantal Manès-Bonnisseau', written over a faint circular stamp.

Chantal MANÈS-BONNISSEAU

Annexe à la délibération portant sur le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022

<u>Service</u>	<u>Opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Financement</u>	<u>Enveloppe</u>	<u>Observation</u>
Services centraux	Remboursement des frais de mission par le Cnous	35 000 €	Transfert ligne de recette	Fonctionnement	Modification du BI (de SCSP vers Autres subventions de l'Etat - en recettes)
Hébergement Nord	Gros travaux de maintenance et d'entretien	240 000 €	Reprise de provision	Fonctionnement	Reprise de peinture des communs, de sols et d'étanchéité toiture
Patrimoine	Accessibilité	15 247 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Fonctionnement	Reprise de crédits tombés sur fonds de roulement en 2021 pour travaux
<b>Sous-total fonctionnement:</b>		<b>15 247 €</b>			
Patrimoine	Transition écologique	10 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	Mise en place d'équipements de mesure
Antenne Sud	Gros matériel de restauration	55 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	Four et bain-marie RU St-Pierre et Le Tampon
RU Nord	Monte-charge La Bourbonnaise	70 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
RU Nord	Plonge La Bourbonnaise	40 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
RU Nord	Rénovation complète cafétéria	370 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
RU Nord	Acquisition de gros mobilier de restauration	70 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Hébergement Nord	Sécurité incendie	75 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Hébergement Nord	Ascenseurs	25 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Hébergement Nord	Machines à laver le linge et distributeurs	60 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Service culturel	Acquisition d'une scène mobile extérieure	60 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Informatique	Equipements réseau	30 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	
Services centraux	Véhicule de service polyvalent	20 000 €	Prélèvement sur fonds de roulement	Investissement	

<b>Sous-total investissement:</b>		<b>885 000 €</b>			
<b>TOTAL GENERAL PRELEVEMENT</b>		<b>900 247 €</b>			
Patrimoine	Travaux théâtre Vladimir Canter	1 012 675 €	Subvention Cnous (contractualisation)	Investissement	Ouverts au BI
Patrimoine	Réhabilitation cité Campus	102 606 €	Subvention Cnous (contractualisation)	Investissement	Ouverts au BI
Patrimoine	Travaux supplémentaires RU la Bourbonnaise	769 962 €	Subvention Cnous (contractualisation)	Investissement	Ouverts au BI
Patrimoine	Ravalement de façade cité H. Foucque	97 061 €	Subvention Cnous (contractualisation)	Investissement	+ 61 000 € ouverts au BR
Patrimoine	Tavaux cité Conseil général	13 678 €	Subvention Cnous (contractualisation)	Investissement	Ouverts au BI

**Conseil d'administration du Crous de La Réunion  
Mardi 15 mars 2022**

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu l'article articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

**Point n° 6** – Adoption du rapport annuel de performances du Crous de La Réunion de l'exercice 2021.

**Exposé des motifs**

Le rapport d'activités et de performances 2021 du Crous de La Réunion est présenté par le Directeur général. Il retrace l'activité de l'établissement pour l'année civile 2021 en respectant la présentation des actions du programme 231 Vie étudiante du budget de l'Etat.

**Projet de délibération**

Le rapport d'activités et de performances 2021 du Crous de La Réunion est approuvé et le Directeur général est autorisé à en assurer la communication et la diffusion.

**Votants présents ou représentés**

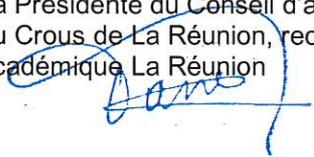
Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de Région  
académique La Réunion

  
Chantal MANÈS-BONNISSEAU



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Conseil d'administration  
Mardi 15 mars 2022



**Point n° 7 – Approbation du règlement intérieur des résidences universitaires et du règlement intérieur pour les usagers du parking**

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5.

***Projet de délibération***

Le règlement intérieur des résidences universitaires et le règlement intérieur pour les usagers sont approuvés.

Votants présents ou représentés

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2022

La présidente du conseil d'administration  
du Crous de La Réunion, rectrice de Région  
académique La Réunion

Chantal MANÈS-BONNISSEAU